

ASSOCIATION RESEAU FRANÇAIS VILLE SANTE

27 Place Jean Normand
Espace Ambroise Croizat
35200 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Réseau Français Ville Santé** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

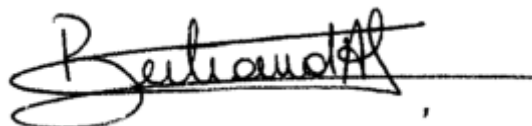
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 21 Mai 2026

SAS SENSEA AUDIT

Représentée par Anne-Laure BERTRAND

Commissaire aux comptes signataire



Assoc. RESEAU FRANCAIS VILLE SANTE
ESPACE SANTE AMBROISE CROIZ
27 PLACE JEAN NORMAND
35200 RENNES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

MEDIT.EC LR

260 Rue Puech Radier

34970 LATTES

Téléphone 04 67 66 37 34

Télécopie 04 67 66 38 94

Numéro SIRET 51887938200019



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	22 491	14 634	7 857	8 983
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	22 491	14 634	7 857	8 983
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				338
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 470		2 470	6 833
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	15 994		15 994	35 000
	Charges constatées d'avance	2 497		2 497	3 441
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	234 882		234 882	328 042
	TOTAL (III)	255 843		255 843	373 654
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		278 334	14 634	263 700	382 637

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	37 491	37 491
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	148 163	125 655
	Excédent ou déficit de l'exercice	(4 017)	22 509
	Total des fonds propres (situation nette)	181 638	185 654
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	181 638	185 654
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	11 900	19 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	11 900	19 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	814	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 914	19 312
	Dettes des legs ou donations		
DETTES (1)	Dettes fiscales et sociales	53 893	44 306
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	4 542	114 365
	Total des dettes	70 162	177 983
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	263 700	382 637
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(4 016,62)	22 508,58
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	69 348	177 983
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	127 370	94 455
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	349 823	359 002
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	19 000	18 011
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 143	3 562
	Total des produits d'exploitation	499 335	475 030
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	120 036	99 520
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 799	5 920
	Salaires	262 199	244 289
	Cotisations sociales	96 974	82 506
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 259	3 538
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	11 900	19 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 008	6
	Total des charges d'exploitation	505 175	454 780
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 840)	20 250

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 840)	20 250
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 823	2 000
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 823	2 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 823	2 000
RESULTAT COURANT avant impôts		(4 017)	22 250
	Produits exceptionnels		258
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			258
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		501 158	477 288
TOTAL DES CHARGES		505 175	454 780
EXCEDENT ou DEFICIT		(4 017)	22 509
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		39 507	37 734
Prestations en nature			
Bénévolat		17 000	13 700
TOTAL		56 507	51 434
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		17 000	13 700
Prestations			
Personnel bénévole		39 507	37 734
TOTAL		56 507	51 434



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

* Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Le Réseau français Villes-Santé est un **réseau national de 104 villes et intercommunalités** œuvrant pour l'amélioration continue des politiques et actions en faveur d'une meilleure santé, dans le sens du Programme Villes-Santé initié par l'Organisation mondiale de la santé en 1987.

Le Réseau français Villes-Santé est né dès 1987 par l'intermédiaire des villes engagées dans le Programme Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (Rennes, Montpellier, Nancy). Il s'est réuni pour la première fois le 26 mars 1987 à Rennes au cours d'une journée d'information co-organisée avec l'École Nationale de Santé Publique et l'OMS, destinée à toute ville souhaitant s'inscrire dans ce Programme. De cette journée a été créé officiellement le premier **Réseau français des Villes-Santé de l'OMS**, qui s'est ensuite constitué en **association en janvier 1990** avec les Villes de Rennes, Montpellier, Nancy, Orléans, Saint-Denis, Saint-Jean-de-Braye, Villeneuve d'Ascq, Saint-Brieuc, Angers, Besançon, Crozon, Lorient, Saint-Dié et Toulouse.

Depuis, le Réseau n'a cessé d'intégrer de nouveaux membres et d'élargir ses missions. De plus, en 1988 a été lancé le **réseau francophone** aujourd'hui animé par l'association S2D (Centre collaborateur de l'OMS pour les Villes-Santé Francophones de 1989 à 2015).

* Principales données financières :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **263 700 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 501 158 euros** et un total **charges de 505 175 euros**, dégagant ainsi un **résultat de -4 017 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois.

* Faits caractéristiques de l'exercice :

Les fonds neutralisés l'année dernière - rattachés aux conventions DGS, SPF, LNCC, Bdt – ont été intégralement repris cette année, soit 19 000 €,

Dans l'autre sens, il est reporté en fonds dédiés 11 900 €, repartis sur les volets A, B, C,

Pour rappel, les conventions pluriannuelles ont été renouvelées en 2023 et 2024.

- Celles de Santé publique France et de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) ont été signées pour 3 ans (2023-2025). La convention CDC a quant à elle été renouvelée en 2024 pour 3 ans,
- A noter que la convention de la Direction Générale de la Santé 2024-2026 conclue l'année dernière, pour 130K€ annuel, a été révisée à la baisse par avenant. Ainsi, cette convention pluriannuelle est modifiée comme suit : pour les deuxième et troisième années d'exécution, les montants des contributions financières sont ramenés à 216 666 €, soit un montant annuel de 108 333 € pour 2025 et 2026,
- Concernant le projet européen « JA PreventNCD », dont le programme d'actions s'étale sur 4



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ans, la ponction effectuée cette année sur le préfinancement de 189 K€ s'établit à 99 823 €, contre 85 002 € en 2024 (Solde restant à consommer : 4 542 €),

- Enfin, les cotisations connaissent une progression importante en passant de 94 455 € à 127 370 € (+32 915 €),

Lire également le rapport d'activité pour d'autres éléments d'information.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Dispositions particulières

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
 - 2018-06 du 05 novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
 - 2022-06 du 04 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entré en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et au Plan Comptable Général en vigueur, tel que modifié par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et a été appliqué pour la première fois par l'Association au titre de l'exercice.

Ce changement de réglementation comptable, suite à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, entraîne notamment :

- La suppression de la technique de transfert de charges,
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 de l'Association et sur la comparaison des données financières entre les exercices 2025 et 2024.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Comptabilisation des indemnités de départ à la retraite

Ce passif est pour l'instant non significatif et ne donne pas lieu à la constatation d'une provision.

Autres éléments d'informations

Sur la rémunération des dirigeants de l'association :

- les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles ainsi que leurs avantages en nature, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, s'élèvent à un montant global de 47 846 euros.

- les membres de l'association et ceux du Conseil d'administration sont bénévoles.

Sur la valorisation des contributions volontaires en nature (cf. fichier Excel détaillé "valorisation bénévolat") :

- Personnel bénévole : 39 506,94 €

- Mise à disposition de biens : 17 000 €

Effectif au dernier jour de l'année : *8 salariés*



Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 658		2 132		299	22 491
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 658		2 132		299	22 491
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		20 658		2 132		299	22 491



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	3-5	Linéaire	11 674	3 259	299	14 634
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			11 674	3 259	299	14 634
TOTAL			11 674	3 259	299	14 634



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					



Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		41 331
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 599
<i>Fact.non parv. -Frss</i>	4 599	
Dettes fiscales et sociales		36 733
<i>DETTES PROVISIONNEES P/CONGES</i>	20 491	
<i>AUT CHARG PERSON A PAYER</i>	4 945	
<i>DETTES PROV.S/CHGES SOCIALES</i>	7 208	
<i>DETTES PROV. S/ ORG. SOC.</i>	1 780	
<i>TAXE SUR LES SALAIRES</i>	2 309	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		15 990
Autres créances		15 990
<i>Etat-Subventions à recevoir</i>	15 000	
<i>Produits à recevoir</i>	990	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 497
CCA ADOBE		426	
CCA ASSO CONNECT		151	
CCA WILD		242	
CCA LE MONDE		223	
CCA LA GAZETTE		457	
CCA S/FRAIS DE DEPL.		893	
CCA ABT BLUE		83	
CCA CAIRN INFO		21	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 497



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION SOLDE PCA S/PREF. PROGRAMME EU (2 ANS)		4 542	4 542
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 542



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	2 470	2 470	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4	4	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	15 000	15 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	990	990	
	Charges constatées d'avance	2 497	2 497	
	TOTAL DES CREANCES	20 961	20 961	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 914	10 914		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	25 436	25 436		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 721	25 721		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 736	2 736		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 542	4 542		
	TOTAL DES DETTES	69 348	69 348		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	37 491				37 491
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	125 655	22 509			148 163
Excédent ou déficit de l'exercice	22 509	(22 509)		4 017	(4 017)
Situation nette	185 654			4 017	181 638
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	185 654			4 017	181 638



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Subvention DGS	9 880		9 880		5 900	5 900	
Subvention CDC	4 560		4 560		3 270	3 270	
Subvention LNCC	760		760				
Subvention SPF	3 800		3 800		2 730	2 730	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	19 000		19 000		11 900	11 900	

